

## CONTRAT FORESTIER NATURA 2000

Depuis quelques années, la commune de Combiers souhaite préserver et mettre en valeur les rives de la Nizonne. La municipalité considère qu'il faut maintenir cette mosaïque de boisements et de prairies tout en ouvrant la possibilité d'un cheminement en bord de cours d'eau.

Les objectifs sont multiples :

- préserver la quantité et la qualité d'eau dans la rivière ;
- protéger les habitats humides et les espèces associées ;
- éviter la fermeture des milieux suite à la déprise agricole, ou à l'inverse, limiter l'intensification des pratiques (drainage, mise en culture...);
- dynamiser le territoire et développer un tourisme de nature alliant découverte et pédagogie, avec notamment le projet de création d'un sentier de randonnée reliant la commune de Combiers en Charente à la commune de la Rochebeaucourt en Dordogne et par là même les deux sites Natura 2000 de la Vallée de la Nizonne et du plateau d'Argentine.



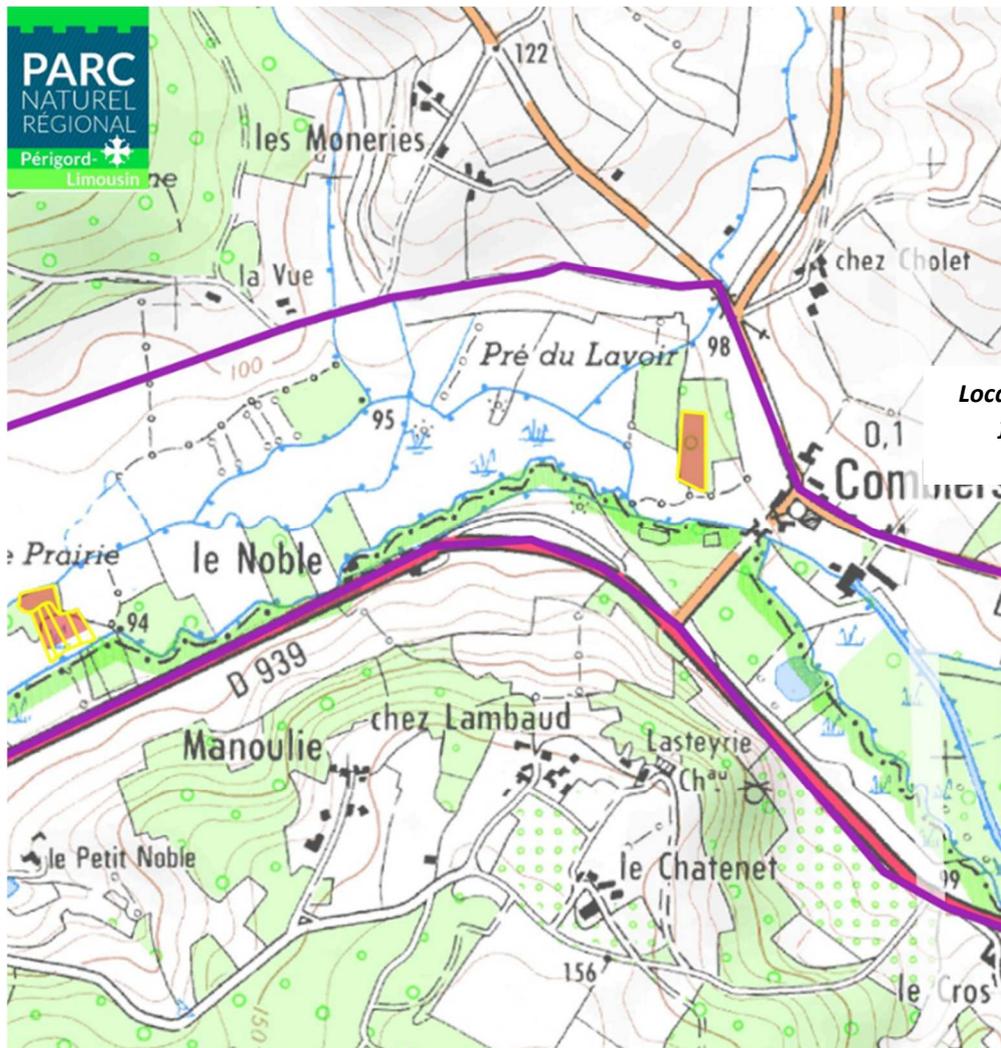
Pour répondre à ses objectifs, la commune a choisi de passer par la maîtrise foncière d'une partie de ce territoire. Elle a donc acquis, dans le cadre de l'appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 » lancé par l'agence de l'eau Adour-Garonne et animé par le Parc Naturel Régional (PNR) Périgord-Limousin, 30 parcelles de zones humides riveraines de la Nizonne, au sein du site Natura 2000 n° FR7200663 « Vallée de la Nizonne », représentant une superficie totale de 6,0632 hectares (acquisition finalisées en 2015). Les autres parcelles riveraines permettant de compléter le cheminement le long de la Nizonne bénéficient d'une convention de passage entre les propriétaires et la commune de Combiers. Petit à petit, en fonction des opportunités de vente, la commune continue d'acquérir de nouvelles parcelles riveraines pour compléter le cheminement (c'est le cas d'une nouvelle parcelle de 3,35 ha en cours d'acquisition en ce début d'année 2019).

Le sentier de randonnée devrait être opérationnel d'ici l'automne 2019.

Les parcelles communales ouvertes ou en cours de fermeture et notamment celles qui sont qualifiées d'Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) de type mégaphorbiaie (friche humide) dans le Document d'Objectif du site Natura 2000, sont restaurées et entretenues par l'équipe en régie du Syndicat de Rivières du Bassin (SRB) Dronne, suivant les préconisations d'un plan de gestion rédigé par le PNR Périgord-Limousin dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) qu'il anime.

Parmi les parcelles acquises par la commune, se trouvent également des boisements, dont certains sont des HIC de type Aulnaie-Frênaie 91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* (aulne glutineux) et *Fraxinus excelsior* (frêne élevé), identifiés dans la cartographie des HIC du site Natura 2000. Cet habitat est considéré comme prioritaire par la directive « Habitats » et défini dans le Document d'Objectif du site Natura 2000 comme ayant une valeur patrimoniale très forte, ce qui le rend prioritaire en termes de conservation et de gestion à l'échelle du site.

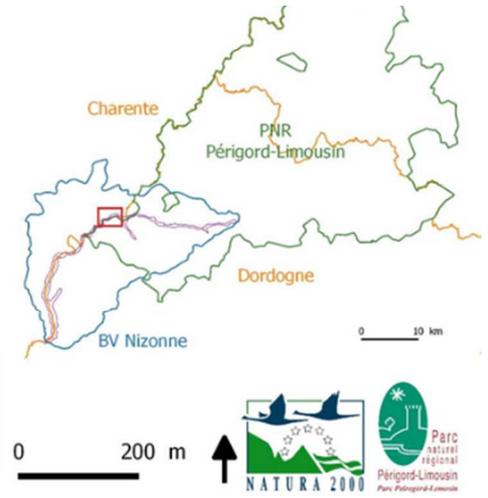
C'est pourquoi, depuis le 2 novembre 2018, la commune de Combiers s'est engagée dans un contrat Natura 2000 sur deux boisements riverains de la Nizonne, dont elle a la propriété, avec le soutien du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 1981,72 € et de l'État à hauteur de 1163,87 €. Ce contrat engage la commune à la conservation efficace des espèces dépendant du vieux bois et du bois mort sur deux îlots intégrés aux boisements en propriété communale, pour une durée de 30 ans. Dans chacun de ces deux îlots, des arbres à conserver ont été marqués et vont être volontairement abandonnés à une évolution spontanée jusqu'à leur effondrement complet et la reprise du cycle d'évolution naturelle d'une forêt sauvage. Des panneaux d'information vont être installés à proximité de ces îlots pour votre information.



Localisation du projet de contrat Natura 2000 forestier : "îlot de sénescence" propriétés de la commune de Combiers site Natura 2000 FR7200663 "Vallée de la Nizonne"

- Légende
- Surfaces éligibles îlots de sénescence
  - Parcelles cadastrales concernées
  - Site Natura 2000 Vallée de la Nizonne

Localisation des îlots en contrat Natura 2000 forestier de la commune de Combiers



Conception : PnrPL, août 2017  
Sources : IGN, Observatoire du territoire, 2017



*Vue générale de l'îlot n°1*



*Type de marquage présent sur les arbres à conserver (triangle pointe en bas - ici Frêne de 54 cm de diamètre, îlot 2)*

Dans la page suivante, vous trouverez le panneau qui sera apposé à l'entrée de chaque îlot de sénescence (vieillissement biologique naturel).



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER):  
l'Europe investit dans les zones rurales

## Ici, la commune de Combiers, propriétaire, préserve un boisement de vieux arbres pour la biodiversité

*Au-delà de ce panneau, vous entrez dans un secteur d'îlots de sénescence qui est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et la reprise du cycle d'évolution naturelle d'une forêt sauvage.*

*Dans le cadre de cette préservation, la commune de Combiers s'est engagée, en contrat Natura 2000 sur ce boisement, à la conservation efficace des espèces dépendant du vieux bois et du bois mort pour une durée de 30 ans à compter du 2 novembre 2018.*

